



**NOUVEAU
À PARTIR DE
JUILLET**

Le Nouveau Sac Bleu arrive!

À partir du 1^{er} juillet vous pourrez trier encore plus grâce au « Nouveau Sac Bleu ».

Le sac bleu PMC a été introduit il y a plus de 20 ans en Belgique avec succès. De tous les pays d'Europe, nous sommes celui qui trie et recycle le plus. Nous pouvons tous en être fiers, parce qu'en triant correctement, on peut valoriser les emballages usagés comme matière première, et ainsi économiser de l'énergie et

émettre moins de CO₂. Aujourd'hui, grâce aux nouvelles évolutions technologiques, nous sommes en mesure de faire encore mieux. C'est pourquoi, presque tous les emballages ménagers en plastique seront autorisés dans le sac PMC à partir du 1^{er} juillet. Une bonne chose pour l'environnement.

Tout ce que vous devez savoir sur le Nouveau Sac Bleu.



Quels emballages sont autorisés dans le nouveau sac bleu?

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et les flacons en plastique, les emballages métalliques et les cartons à boisson étaient autorisés dans le sac PMC. Bientôt, presque tous les emballages ménagers en plastique y seront acceptés.

Découvrez-en davantage en parcourant ce dépliant.

Pensez simplement aux pots de yaourt, aux barquettes de beurre ou encore aux sacs et films plastiques.



Le nouveau sac bleu sera-t-il introduit dans toute la Belgique?

Pour des raisons pratiques (adaptations techniques des centres de tri), le Nouveau Sac Bleu est introduit progressivement en Belgique. À partir de juillet, les nouvelles règles de tri s'appliquent dans toute la Belgique, sauf dans la province du Luxembourg, où le Nouveau Sac Bleu sera introduit en octobre.

Qu'est-ce qui change par rapport à la collecte et au prix des sacs?

Les dates de collecte ne changent pas, et le prix du Nouveau Sac (0,15 €/sac) Bleu non plus.

Puis-je encore utiliser les anciens sacs PMC?

Les anciens sacs PMC restent valables indéfiniment. Pas de problème si vous en avez encore en stock. À partir du 1^{er} juillet, vous pouvez les proposer à la collecte avec les emballages plastiques supplémentaires.

**-8
kilos**

Grâce au nouveau sac PMC, vous aurez beaucoup moins de déchets résiduels. En moyenne, 8 kg d'emballages supplémentaires par habitant iront dans le sac bleu chaque année.



**Avis important pour les habitants du
Brabant wallon et de Braine-le-Comte**

EMBALLAGES PLASTIQUES



Bouteilles

Flacons

NOUVEAU



Barquettes et ravers



Pots et tubes



Films, sacs et sachets

EMBALLAGES MÉTALLIQUES



Canettes et boîtes de conserve



Aérosols alimentaires et cosmétiques



Barquettes et ravers



Couvercles

Bouchons et capsules

CARTONS À BOISSONS



CE QUI EST INTERDIT DANS LE NOUVEAU SAC BLEU

- Emballages composés d'un mix de matériaux (p.ex. une couche de film plastique et une couche de film en aluminium) ne pouvant pas être séparés, comme certaines pochettes de boisson, de compotines ou de nourriture humide pour animaux...
- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants
- Les emballages d'huile de moteur, pesticides, tubes de silicone
- Les emballages avec une contenance supérieure à 8L
- La frigolite
- Autres objets



ATTENTION!

- N'imbriguez pas les emballages les uns dans les autres et ne les mettez pas ensemble dans des sacs noués (laissez-les en vrac).
- N'accrochez rien à l'extérieur du sac.

Les règles pour un bon recyclage



Égouttez et videz bien tous les emballages.



Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez le bouchon.



Enlevez le film plastique de la barquette et jetez-les séparément.

Les emballages doivent-ils être nettoyés?



Non. Il faut les vider, écraser ou égoutter, mais les nettoyer n'est pas nécessaire.

Les emballages biodégradables peuvent-ils être triés dans le Nouveau Sac Bleu?



Les sachets, films, barquettes ou pots compostables ou biodégradables ne peuvent pas aller dans le sac bleu. Vous pouvez soit les composter chez vous soit les mettre dans vos ordures ménagères résiduelles (pas dans les collectes sélectives de matières organiques).

Encore des doutes sur le tri?

Rendez-vous sur lenouveausacbleu.be et inbw.be



Le tri c'est bien, le Zéro Déchet c'est encore mieux!



Réponses à quelques-unes des questions les plus fréquemment posées.

Pourquoi séparer le film de la barquette?



Ils sont généralement constitués de plastiques différents et suivent donc un procédé de recyclage différent. C'est la raison pour laquelle il faut les séparer avant de les jeter dans le Nouveau Sac Bleu.

Les pots de fleurs, c'est oui ou c'est non?



C'est OUI si ils sont en plastique (pas si ils sont compostables). Pensez à bien les vider et à ne pas les emplier.

La boîte à tartines va dans le Nouveau Sac Bleu?



Non, parce que le P de PMC signifie uniquement des emballages en plastique. Les boîtes à tartines ou les boîtes de conservation ne vont donc pas dans le Nouveau Sac Bleu.

Imbriquer les emballages, une bonne idée?



Non, car les emballages sont triés mécaniquement. Ce qui s'avère impossible s'ils sont imbriqués ou rassemblés dans un sac avant d'être jetés dans le Nouveau Sac Bleu. Donc, merci de ne pas empiler les emballages les uns dans les autres avant de les mettre dans votre sac bleu.

Que faire de ma bouteille de déboucheur?



Cette bouteille est fermée par un bouchon de sécurité enfant. Elle ne peut donc pas être jetée dans le Nouveau Sac bleu. Les emballages munis d'une fermeture de sécurité (type 'pousser-tourner') doivent être déposés dans un recyparc.

Les seringues, dans le Nouveau Sac Bleu?



Absolument pas! Les seringues et les aiguilles d'injection (par ex. pour les patients diabétiques) doivent être emballées dans un contenant rigide et déposées dans un recyparc.

